

## **CHARTRE SOCIALE CENTRE-MIDI DU 14 MARS 2001**

### **DECISION COMPLEMENTAIRE N°12**

#### **OBJET**

#### **GARAGES SANS FACTURATION**

#### **FONDEMENT JURIDIQUE**

Usage non écrit.

#### **CHAMP D'APPLICATION**

Ayants droit du Centre-Midi logés à titre gratuit ayant construit un garage ne donnant pas lieu à facturation.

#### **REGLES APPLICABLES**

Des ayants droit de ces secteurs ont pu construire un garage sur un terrain appartenant aux HBCM, par autorisation de celles-ci, sans qu'aucune facturation ne leur soit demandée, ce garage étant alors considéré comme une annexe du logement à titre gratuit. Aucun lien contractuel n'a été établi entre les HBCM et ces ayants droit.

La vente du patrimoine des HBCM ne fait pas obstacle à cette pratique. Aucun loyer n'est supporté par les ayants droit au titre de l'occupation de ces garages.